

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Délégation aux réserves

Bureau des ressources humaines

Arrêté du 29 août 2016 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1624392A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R.4211-3;

Vu la décision n° 76914 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 24 octobre 2014,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Yves, Guy, René Didier est admis sur sa demande, pour compter du 2 décembre 2014, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie de Lorraine, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce capitaine de réserve est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 août 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
délégué aux réserves,*
A. COROIR